



Déclaration de "vitesse abusive" par un motard sans aucun signe re

Par **Leroy Sylvie**, le **28/12/2016** à **12:47**

Bonjour,

Le 09/12/2016, je venais de quitter mon domicile sur la D10; cette route est dangereuse car elle subit 3 rétrécissements avec circulation alternée pour les gabarits imposants. Au premier rétrécissement je me suis arrêtée car un camion s'engageait en face; il y avait du brouillard donc j'étais encore plus attentive que d'habitude. Une moto noire a surgi derrière moi à vive allure, je l'ai repéré car je suis moi même motarde, j'ai été étonnée qu'elle se déplace si rapidement dans le brouillard! J'ai traversé la commune suivante dans la circulation puis je me suis engagée dans le virage prononcé qui pénètre sur la nationale à 2x2 voies. Le motard s'est alors porté brusquement à mon coté ; je me suis serrée vers l'intérieur du virage pour le laisser passer mais la manoeuvre était dangereuse. Il m'a doublé puis, dans la ligne droite m'a fait signe de m'arrêter... j'ai eu très peur car il était tout de noir vêtu. Je me suis arrêtée dès qu'il y a eu une possibilité près d'un téléphone d'urgence. Le motard a défilé son casque, il m'a dit qu'il était de la gendarmerie, je lui ai demandé une preuve mais il ne m'en a pas fourni. Il n'a même pas mis de gilet fluo et la situation était très dangereuse. Il m'a demandé mes papiers et je n'ai pas osé refuser mais je ne savais pas à qui j'avais à faire. Il a emporté mes papiers à l'arrière de sa moto et a soulevé son top case; je ne voyais pas ce qu'il faisait mais je n'étais pas rassurée. Il est revenu à ma portière toujours sans gilet réfléchissant alors qu'il y avait du brouillard. Il m'a dit que je recevrais une contravention pour vitesse excessive à mon domicile. Je lui ai dit que c'était plutôt lui qui était dangereux par son comportement et j'ai réitéré ma demande de justificatif de sa fonction de gendarme. Il a tourné les talons et il est parti. N'ayant rien vu comme document j'ai cru à une mauvaise plaisanterie mais je reçois ce jour une contravention de 90€.

Je trouve un peu "cavalier" ce procédé.. si c'était arrivé la nuit je ne me serais pas arrêtée par peur! Et il me semble abusif de déclarer que j'allais vite sans aucune preuve puisqu'en plus il était seul et que je n'ai rien eu à signer! à ce rythme on peut arrêter n'importe qui, dire n'importe quoi et remplir les caisses de l'état. Ce procédé est il légal ou contestable??? Merci

Par **Visiteur**, le **28/12/2016** à **14:43**

Bonjour,

"abusif de déclarer que j'allais vite sans aucune preuve " les forces de l'ordre; gendarmerie ou police, sont assermentées. Elles sont donc dispensées d'apporter une preuve ! Ce gendarme a estimé votre vitesse trop élevée en regard des circonstances. Votre vitesse a été jugée

excessive mais vous n'étiez pas en excès de vitesse... Après, le procédé de verbalisation est discutable je vous le concède, et surtout le fait que ce gendarme ne décline pas son matricule. Mais sont ils obligés de le faire ?